

# RESTAURATION FERROVIAIRE



## A L'ENSEMBLE DES SALARIES NEWREST WAGONS-LITS

Profitant des lois Macron inspirées par le MEDEF, Newrest veut non seulement appliquer les ordonnances de façon restrictive mais en profite pour réduire le droit syndical dans sa partie extra légale.

Lorsque l'on sait les propositions et projets de la direction, on n'est pas étonné de sa volonté de briser la représentation du personnel :

### Rappelons en quelques uns :

- Le refus d'adhérer à un syndicat patronal du transport (UTP) afin d'appliquer la convention collective de la branche ferroviaire,
- Les conditions de travail, les convocations abusives, la politique RH déplorable
- Administratif : harcèlement moral, ruptures conventionnelles forcées, départs non remplacés impliquant une surcharge de travail.
- 1% d'augmentation de salaire alors que Newrest dispose d'un contrat en or et que les cadres dirigeants se remplissent les poches (Parts variables de 4000 à 26000 €),
- L'arnaque sur la prime de participation : nous demandons à ce qu'elle soit restituée aux salariés.
- La volonté de supprimer les repos afférents aux jours fériés, payés sur la base de JA inéquitables.
- La proposition de ne plus respecter le repos obligatoire après 9h45 d'amplitude,
- Une polyvalence accrue à bord des trains,
- La diminution des PS et FS.
- La pression exercée sur les agents Trains de Nuit de Nice pour partir en départ négocié afin de se dédouaner d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi,
- Etc., etc...

### Le projet d'accord sur le droit syndical prévoit entre autre :

- En cas de situation perturbée, la possibilité dès le premier jour, sans l'accord des agents, de modifier leur planning, en restant dans l'amplitude initialement prévue.

- La suppression des permanents C.E conduisant à la suppression progressive de la gestion des activités sociales, le bureau du C.E ne pouvant plus être ouvert.
- La suppression des moyens humains réduisant les compétences des syndicats pour négocier la convention collective, les évolutions de nos métiers et de nos conditions de travail et de notre statut.
  - Le minimum de Représentants de Proximité (ex délégués du personnel) dont les interventions se feraient par échange de mail et non plus au sein d'une réunion.
  - Rien concernant la sécurité et conditions de travail. Ces responsabilités seraient attribuées aux Représentants de Proximité dans les conditions citées plus haut.

**Cette attaque n'est que le début d'un plan plus ambitieux  
visant à modifier en profondeur nos métiers et nos conditions de travail.**

**Stoppons-les maintenant, ou les projets néfastes de Newrest seront notre avenir.**

**LE 30 MARS 2018, JOUR DES DEPARTS DU WEEK-END DE PAQUES,  
MONTRONS LEURS QUE LEUR MEPRIS NE PEUT PAS CONTINUER**

**GREVE SUR TOUTE LA FRANCE  
LE 30 MARS 2018**

**CE N'EST QUE NOTRE PREMIER AVERTISSEMENT**

*Rappel d'un principe constitutionnel : Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises*

*Paris, le 29 mars 2018*